

De minister van Noordzee is bevoegd voor de bescherming van het mariene milieu en de wetgeving die hiervoor wordt opgesteld, meer in het bijzonder voor het verlenen van vergunningen voor activiteiten die plaatsvinden in zeegebieden. De rechtsbasis hiervoor zit vervat in de wet betreffende het marien milieu van 20 januari 1999 en in de uitvoeringsbesluiten, die dateren van 2003. Het is dan ook vanuit dat oogpunt dat mijn medewerkers in nauw overleg met de dienst Marien Milieu, de wetenschappelijke instelling BMM en het directoraat-generaal Scheepvaart de grieven van de Commissie hebben bestudeerd.

Een aantal van de door de Commissie gemaakte opmerkingen is zeker terecht. Wij zullen de nodige stappen ondernemen om de wetgeving op dat punt te wijzigen. Echter, met een deel van de opmerkingen kunnen wij niet instemmen. Wij hebben de nodige argumenten ter weerlegging van de grieven aan de Commissie bezorgd.

Inzake de timing kan ik zeggen dat het schrijven van de Europese Commissie op een interessant ogenblik komt. Wij hebben in de beleidsnota al aangekondigd dat wij de wet betreffende het mariene milieu zouden herzien. Die herziening is nu volop lopend. Ik streef ernaar tegen de zomer een wetsontwerp ter zake in uw commissie in te dienen.

Zodra de wet goedgekeurd is, kunnen wij de nodige uitvoeringsbesluiten aan herziening onderwerpen.

Collega Ravyts, u hebt ook vragen gesteld over zandwinning en over de regelgeving van het FANC. Ik heb niet alle bevoegdheden van de regering en moet u dus verwijzen naar respectievelijk de collega's van Economie en Binnenlandse Zaken. Die zijn hiervoor bevoegd.

Tot slot kan ik ook nog vertellen dat voor de opmaak van het antwoord van de federale overheidsdiensten overleg werd gepleegd tussen de verschillende diensten.

**01.03 Kurt Ravyts (VB):** Mijnheer de minister, ik dank u voor de stand van zaken. Inderdaad, een en ander spoort samen. De aangekondigde herziening van de wet op het mariene milieu zal wellicht aan een aantal bezwaren en opmerkingen van de Europese Commissie tegemoet kunnen komen. Ik vermoed dat wij bij de behandeling van het wetsontwerp zullen merken met welke zaken u niet direct akkoord gaat.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**02 Question de Daniel Senesael à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La pollution marine due aux activités terrestres" (55014057C)**

**02 Vraag van Daniel Senesael aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De zeeverontreiniging als gevolg van activiteiten op het land" (55014057C)**

**02.01 Daniel Senesael (PS):** Monsieur le président, monsieur le ministre, une note politique publiée le 20 janvier 2021 par l'Institut international du développement durable (IISD) révèle un accroissement considérable de la pollution marine due aux activités terrestres.

Adopté par 108 gouvernements et par la Commission européenne en 1995, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA) a permis l'accomplissement de progrès relatifs à différentes formes de pollution. Toutefois, certains manquements ont depuis lors été constatés et sont liés notamment aux déchets marins et à la gestion des nutriments.

Monsieur le ministre, pouvons-nous obtenir des informations relatives aux engagements de la Belgique au niveau national ainsi qu'eupéen dans le cadre du GPA?

Pouvons-nous évaluer l'incidence des activités terrestres de notre pays sur la pollution marine?

De futures initiatives sont-elles envisagées en vue de lutter contre ce phénomène, notamment au niveau européen?

**02.02 Vincent Van Quickenborne, ministre:** Monsieur le président, cher collègue, le rapport auquel vous faites référence identifie neuf catégories de sources de pollution marine et côtière. Il faut savoir que la prise de mesures pour lutter contre ces sources de pollution marine relève principalement des compétences des gouvernements régionaux.

En ce qui concerne la politique fédérale, c'est le Service Milieu Marin qui se charge d'informer régulièrement l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à ce sujet. Nous participons en tant qu'expert au groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et microplastiques dans le milieu marin, qui se charge d'examiner les obstacles et les pistes envisageables pour lutter contre toutes sources de

déchets marins (plastiques et microplastiques) et plus particulièrement contre les sources terrestres. La dernière réunion a eu lieu en novembre 2020. Si vous souhaitez plus de renseignements à ce sujet, je vous transmettrai le lien vers le rapport final de ce groupe de travail.

Le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne qui s'occupe d'étudier cette problématique au niveau européen identifie comme sources terrestres principales les ménages, les villes et les espaces publics, les communes, les zones littorales, les sites de traitement des déchets et les ports.

Pour en évaluer l'impact, il faut avant tout faire la distinction entre les activités terrestres directement à la source des déchets et celles qui le sont de manière indirecte. De plus, la manière dont les déchets finissent en mer et les pistes envisageables pour lutter contre ce phénomène déterminent également l'impact.

Prenons le cas des masques qui finissent en mer, problématique très actuelle! C'est un exemple de pollution directe! Par contre, les eaux usées domestiques sont un exemple d'une source de pollution indirecte. Le meilleur moyen de lutter contre la pollution indirecte est d'attaquer le problème à la source et de miser sur la sensibilisation. Je fais notamment référence à la Campagne contre les masques buccaux en mer mise en place récemment par mes services. Pour ce qui est de la pollution indirecte due aux eaux domestiques, il est préférable d'opter pour d'autres techniques comme l'assainissement des eaux usées.

On peut encore aller plus loin. Par exemple, à Courtrai, nous avons même prévu des amendes, comme à Bruxelles, pour les gens qui jettent leurs mégots au sol.

En ce qui concerne les déchets à la Côte, la commission OSPAR a mis en place un système de surveillance pour la Belgique, destiné spécifiquement à ce type de déchets. Il en est ressorti que la grande majorité de ces déchets, à savoir 49 %, étaient constitués de plastiques à usage unique tels que les gobelets, les bouchons, les cotons-tiges, les mégots de cigarettes. Ils finissent sur la plage comme déchets sauvages, sans oublier les filets de pêche qui sont également en plastique et qui représentent une source majeure de pollution. Seuls 20 % des déchets sont non plastiques.

En outre, la directive-cadre "stratégie pour le

milieu marin" définit le cadre qui permet d'assurer un suivi étroit et de suivre l'évolution des déchets sauvages. Il y a notamment un monitoring précis du nombre de déchets rejetés sur les plages par an ou encore de la quantité de plastiques présents dans l'estomac des oiseaux marins.

Des initiatives sont prises pour lutter contre les déchets marins, aussi bien au niveau national que sous-régional, européen et international. Au niveau européen, plus particulièrement, différents indicateurs et objectifs environnementaux sont mis en avant dans la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin". Tous les États membres européens sont tenus d'élaborer un programme de mesures adéquat pour obtenir un environnement sain. En ce qui concerne la Belgique, des discussions sont en cours au sujet du deuxième programme de mesures qui sera lancé en 2022. Le projet comprend entre autres le développement d'indicateurs pour les micro-déchets dans l'environnement marin, la suppression progressive du plomb de pêche, et d'autres mesures.

D'autres initiatives européennes qui relèvent, entre autres, de la compétence de ma collègue, Mme Khattabi, sont également pertinentes à ce sujet.

Je pense notamment à la stratégie européenne sur les matières plastiques, qui vise à promouvoir l'économie circulaire ou encore à la directive relative aux produits en plastique à usage unique.

Au niveau sous-régional, la Commission OSPAR a également élaboré un plan d'action contre la pollution marine qui est particulièrement ambitieux et qui sera renouvelé en 2022.

Pour conclure, pour ce qui est du niveau national, je me réfère au Plan d'action fédéral "déchets marins". Ce plan a été lancé en 2016 et fera l'objet d'une révision cette année encore, comme je l'ai déjà annoncé lors du débat sur ma note de politique générale.

**02.03** **Daniel Senesael** (PS): Monsieur le ministre, merci pour la qualité de votre réponse. C'est à souligner et beaucoup pourraient en prendre acte. Merci pour la pertinence des initiatives et des stratégies proposées. Félicitations pour l'adéquation avec votre note de politique générale. Tout cela a du sens et amène d'intéressantes perspectives.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*